

Comité de pilotage du 22 mars 2012 *Synthèse des discussions*

Avis formulés sur le rapport minute de dossier sommaire de candidature à une 2^{ème} procédure de contrat de bassin sur l'Azergues :

↵ CH. BRECHARD demande que l'on n'en reste pas à un inventaire de points négatifs ni à un catalogue de bonnes intentions mais souhaite **aller** vers un **programme d'actions concrètes** bâti par **les acteurs locaux**.

↵ F. VANCAYSEELE demande que les **termes** « **peu prégnants** » ou « **diffus** » assignés aux **enjeux actualisés** et laissant penser que ces derniers sont peu importants soient **remplacés par** des qualificatifs tels que « **différents** » ou « **d'un autre ordre** ».

↵ S. MONNIER dit que l'**essentiel** du **programme** de **mesures** du **SDAGE** Rhône-Méditerranée semble à première vue **figurer** dans **dossier**. La **sectorisation géographique** des problématiques et **enjeux** lui paraît **intéressante**.

↵ N. BURETTE a été surprise de voir inscrites dans le programme préparatoire (partie 7 du dossier) des actions opérationnelles, ce qui n'est pas habituel, mais voit cela plutôt d'un bon œil car permettra effectivement le maintien d'une dynamique sur le terrain durant la phase d'élaboration de la 2^{ème} procédure.

↵ Il est précisé par l'Agence de l'Eau, la DDT et l'ONEMA que des **thématiques** et **enjeux forts** seront à bien **prendre en compte** dans cette deuxième procédure même si multiples et plus diffus :

- pollutions azotées et par les pesticides ;
- morphologie et transport sédimentaire ;
- continuités écologiques ;
- zones humides.

La **prise en compte** de la problématique « **pollutions agricoles** » (nitrates et pesticides) par le projet de Dossier Sommaire de Candidature (DSC) présenté leur paraît dans ce contexte **insuffisante** – il est indiqué que ce point sera une condition d'agrément du dossier.

↵ cette deuxième **procédure** contractuelle devra, compte tenu de la nature des thématiques à traiter, être plus **partenariale** que la précédente et nécessitera pour réussir une bonne **appropriation locale**, ce qui sous-entend un important travail d'**animation** et de **communication**.

↵ P. PERRAS pense que l'aspect **quantitatif** de la **ressource** en **eau** est l'**enjeu** de **demain**.

↵ P. GADIOLET rappelle que le **programme opérationnel** sera **co-construit** dans le cadre des réunions des commissions thématiques et des groupes de travail et, qu'en conséquence, il paraît difficile de connaître à l'avance quelles propositions d'actions en émergeront.

↵ N. BURETTE met en garde sur l'impérieuse nécessité de **n'oublier** ou délaisser **aucun enjeu**.

Discussions sur les suites à donner à cette candidature :

↵ N. BURETTE indique que le comité d'agrément a modifié ses critères pour alléger la procédure et les délais d'instruction ; il n'est désormais plus nécessaire de passer par le dépôt d'un DSC – c'est d'avantage la stratégie envisagée qui sera jugée plus que le programme d'actions.

↵ A. PERSIN lui répond que la stratégie sera définie dans la phase de concertation qui débute.

✎ P. PERRAS explique que le comité d'agrément ne pouvait plus faire face à l'afflux de dossiers et qu'il lui fallait simplifier la procédure ; la candidature du bassin de l'Azergues à un 2^{ème} contrat arrive dans cette période charnière – début mai on devrait en principe mieux savoir vers quoi l'on va et ce qui nous sera plus précisément demandé.

✎ A. MARTINET fait part de son côté également des importants changements qui se dessinent dans le cadre de l'évolution en cours de la politique d'intervention de la Région Rhône-Alpes. Dans cette perspective, le bassin versant de l'Azergues ne serait plus éligible aux aides dédiées à la restauration des milieux aquatiques qui seront concentrées sur les seuls territoires couverts par un SAGE ou identifiés comme corridors biologiques dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Cependant, cela n'est pas encore validé politiquement et sur la base du DSC amendé par les remarques du Comité de pilotage, une demande d'agrément officielle de DSC peut être déposée à la Région. Cet agrément dépendra de l'évolution et du calendrier d'application de la nouvelle politique régionale dans le domaine des milieux aquatiques. Il précise que la participation de la Région au financement des postes de chargé de mission et de technicien de rivière est liée à l'agrément du DSC par le Conseil régional.

✎ A. PERSIN insiste sur la volonté des élus d'aller vite dans l'élaboration et l'approbation de la prochaine procédure ; il explique que tout doit être bouclé au plus tard pour fin 2013 car l'année 2014, avec les élections municipales et la mise en application de la réforme des collectivités locales, représentera une période d'incertitudes et de remise en cause potentielle du projet. Il évoque également la probable démobilisation des acteurs locaux dans le cas d'une démarche qui s'éterniserait. Il souhaite ainsi que l'on ne perde pas de temps en tergiversations administratives.

✎ S. MONNIER mentionne de son côté les échéances désormais très proches des objectifs fixés pour l'atteinte du bon état écologique et chimique des masses d'eau du bassin versant. Le délai restant pour le dépôt d'un DSC stabilisé intégrant les remarques qui seront vraisemblablement émises lors de la réunion de la MISEN du 3 avril prochain en vue d'un examen au comité de bassin de juillet ne lui paraît cependant pas tenable ; il pense ainsi plus raisonnable de reporter son examen à la séance d'automne.

✎ N. BURETTE rappelle que l'Agence de l'Eau peut intervenir dans le financement des actions répondant aux objectifs de son 9^{ème} programme en dehors d'une procédure de contrat de rivière. La grille d'examen des projets présentée est celle du PdM du SDAGE. Elle explique que les séances du comité de bassin en charge entre autres de l'approbation des procédures sont très chargées et que la priorité est actuellement donnée aux projets de SAGE. En conséquence, un passage du DSC du bassin de l'Azergues à la séance de juillet ne lui paraît pas envisageable.

✎ S. GABARDO fait part de sa perplexité face à l'apparente contradiction des propos échangés où il est dit qu'il faut aller vite et qu'en même temps rien ne semble être fait du point de vue administratif pour aller dans ce sens.

LE PROCHAIN COMITE DE PILOTAGE AURA VRAISEMBLABLEMENT LIEU A L'AUTOMNE,
LORSQUE LES COMMISSIONS THEMATIQUES ET GROUPES DE TRAVAIL AURONT
SUFFISAMMENT AVANCE DANS L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE D'INTERVENTION ET DE
PROPOSITIONS D'ACTIONS LA DECLINANT

Prochains rendez-vous :

- ✎ jeudi **26 avril**, à **9 H** en **mairie d'Ambérieux d'Az.** : commission thématique « volet B »
- ✎ jeudi **24 mai**, à **9 H** en **mairie d'Ambérieux d'Az.** : commission thématique « volet A »

Signification des sigles employés

DSC : Dossier Sommaire de Candidature

MISEN : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature

PdM : Programme de Mesures (du SDAGE)

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

COMITE DE PILOTAGE AZERGUES – Synthèse des discussions de la réunion du 22/03/2012

Comite de pilotage Azergues

Réunion n°2 – jeudi 22/03/2012

Collectivité - Structure - Service	Prénom - NOM	Emergement
ONEMA Service départemental du Rhône	M. François VANCAYSEËLE	<i>[Signature]</i>
DREAL		
D.D.T. du Rhône Service Forêt, Eau et Biodiversité	M. Serge MONNIER	<i>excusé</i>
D.D.T. du Rhône SPAR - PR	M. Olivier CONTE	
Agence de l'Eau R.M.&C. Délégation Rhône-Alpes	M ^{elle} Noémie BURETTE	<i>AB</i>
Conseil Régional Rhône-Alpes D.C.E.S.E.	M. Alain MARTINET	<i>AM</i>
Conseil Général du Rhône Direction Agriculture Environnement – Service Eau	Mme Estelle MARTIN <i>Nicolas CHAVEROT</i>	<i>[Signature]</i>
Conseil Général du Rhône	M. Charles BRECHARD	<i>[Signature]</i>
C.C. du Pays d'Amplepuis - Thizy		
C.C. du Pays de Tarare	M. Lucien DANVE	<i>[Signature]</i>
C.C. du Pays de l'Arbresle	M. Paul PERRAS	<i>[Signature]</i>
C.C. Beaujolais Val d'Azergues	M. Olivier ROCLE Mme Béatrice LAPOULE	<i>excusé</i>
C.C. Beaujolais Saône Pierres Dorées	M. Daniel PACCOUD M. René BATAILLON	<i>excusé</i>
C.C. des Monts d'Or Azergues	M. André DUMOULIN	
C.C. des Pays du Bois d'Oingt	M. Maurice GELAY M. <i>Gabardo</i>	<i>Gabardo</i>
C.C. de la Haute Vallée d'Azergues	M. Gabriel COUTURIER	<i>[Signature]</i>
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN	<i>[Signature]</i>
<i>FDAAPPMA 69</i>	<i>D. J.-P. FAURE</i>	<i>[Signature]</i>